TITRE PROFESSIONNEL

RESPONSABLE DE SERVICES EN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE

NIVEAU OBTENU : Niveau 5 (BAC+2)

LE MÉTIER

Le responsable de services en établissement touristique organise, coordonne et supervise les activités d'un ou plusieurs services au sein d'une structure touristique : hébergement, réception, restauration, animation ou entretien-maintenance.

LES EMPLOIS VISÉS

- Responsable de services en établissement touristique
- Responsable hébergement
- Responsable de réception



PRÉ-REQUIS

- Être attiré par les métiers du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et du management.
- Avoir le sens de l'organisation, des responsabilités, du service client et du travail en équipe.
- Aucun prérequis spécifique à l'entrée en formation n'est indiqué dans le référentiel RNCP.

DURÉE
12 mois en alternance

FINANCEMENT
CPF, Transition Professionnelle, CDD, financements FT, alternance...

Délais d'accès selon le mode de financement :

- Alternance : le délai correspond au temps nécessaire pour signer un contrat d'alternance (professionnalisation ou apprentissage) avec une entreprise d'accueil.
- Financement personnel : le délai correspond au temps nécessaire au montage du dossier avec votre conseiller de formation.
- CPF : le délai est de 15 jours minimum avant le début de la session de formation.
- Projet de transition professionnelle (PTP) : 4 mois minimum avant le début de la formation.
- France Travail : 2 mois minimum avant le début de la formation.

LIEU DE FORMATION
42 rue de la Gitonnière, 37 300 Joué-les-Tours - 02 47 67 65 18
contact@antee-formation.com

TITRE PROFESSIONNEL

RESPONSABLE DE SERVICES EN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE

BLOC 1

Manager les équipes d'un service d'un établissement touristique

- Participer au recrutement et à l'intégration des salariés d'un service.
- Piloter les équipes et développer les compétences individuelles et collectives.
- Organiser, gérer et superviser le travail d'un service en français et en anglais.
- Adapter son management aux besoins des collaborateurs et aux objectifs de l'établissement.

BLOC 2

Gérer et optimiser le fonctionnement et la qualité d'un service d'un établissement touristique dans une démarche de développement durable

- Gérer la qualité des prestations, la relation client et la satisfaction des clients en français et en anglais.
- Organiser les approvisionnements et optimiser la rentabilité du service.
- Veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- Contribuer à la coordination entre les services et intégrer les principes du développement durable.

Les deux blocs de compétences peuvent être validés indépendamment et capitalisés pour obtenir le titre professionnel.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accès à la formation s'effectue après un échange avec un conseiller de formation afin d'étudier le projet professionnel du candidat, ses besoins et les possibilités de financement.

La certification est accessible par :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du titre professionnel repose sur plusieurs épreuves évaluées par un jury de professionnels habilités.

- Présentation d'un projet réalisé en amont de la session - 1 h
- Entretien technique - 40 min
- Entretien final - 20 min
- Durée totale de l'examen - 2 h

Le titre professionnel est composé de 2 certificats de compétences professionnelles (CCP) pouvant être obtenus séparément.
Rattrapage en cas d'échec total ou partiel à la certification :
Dans tous nos formats de formation, un rattrapage est inclus dans le tarif global. Il s'organise lors d'un rendez-vous avec le référent de formation, qui établit si nécessaire un calendrier de révision, de préparation et de repassage de l'examen, dans les meilleures conditions pour le bénéficiaire et dans un délai permettant la validation complète de la certification en cas d'échec partiel.

Certification professionnelle TP - Responsable de services en établissement touristique de niveau 5, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le code RNCP41908, dont le certificateur est le MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.